Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260611-202606045-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
4 juin 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
4 juin 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	1
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Bernard BROUDER, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoints, Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Guy CONNAN, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Jade GRARD, Madame Leigh BARRET, Monsieur Erwan VALLEE, Monsieur Emmanuel LUTTON, Madame Stéphanie BLAIZE

Procuration : Monsieur Jacques RIOU à Monsieur Guy CONNAN

Secrétaire de Séance : Madame Yvette BAZARD

N° 2026-06-045

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, qu'une commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée du Maire (ou de son adjoint délégué), qui en assure la présidence et 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission.

Cette commission tient une place importante dans la fiscalité locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260611-202606045-DE

Monsieur le Maire propose la liste des contribuables suivantes :

NOM	Prénom
LECOCQ née ALEXANDRE	Anne-Marie
TREMEL	Sylvain
AUDRAIN	Jean-Claude
CORNANGUER née AUFFRET	Viviane
BAZARD	Jean-Louis
BRIAND	Roger
CARIOU	Jean-René
BROUDER	Bernard
CORBIC née GUEGAN	Marie Pierre
LASPOUGEAS née ODIE	Muriel
DERRIEN	Daniel
CONNAN	Guy
ALBRAND née COSSON	Emilie
QUILIN	Gérard
KERAIN	Manuel
DUBE	Marie Françoise
ERRARD	Patrick
GUIZOUARN	Françoise
HUET	Dominique
FOUILLARD	Philippe
KERVOAS	Christiane
THOMAS	Nadine
VALLEE	Erwan
LOPEZ	Jean-Yves

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit la liste des conseillers municipaux représentant les différentes catégories de contribuables, tels que présentés ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Yvette BAZARD

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-ILE-EN-TERRE (Côtes-d'Armor)